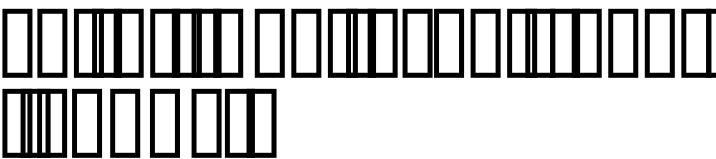


# Sud



Dans un contexte politique des plus instables et de plus en plus polarisé, la question des programmes d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS) devient un enjeu de pouvoir aux relents nauséabonds et l'on assiste à une véritable bataille idéologique.

Alors que l'objectif de ces programmes est de contribuer à protéger les enfants et les jeunes des violences sexuelles et sexistes et à lutter contre les stéréotypes et les discriminations, ils sont attaqués par les partisans les plus à droite de la sphère politique sous prétexte qu'ils sont le creuset d'une désagrégation des valeurs familiales traditionnelles, entre autres. Or, l'on sait aujourd'hui que la majorité des actes pédophiles commis le sont au sein des familles, avec 160 000 enfants victimes d'inceste chaque année, que de plus en plus de jeunes sont confrontés de plus en plus tôt à la pornographie, que les violeurs vivent la plupart du temps dans l'environnement proche, et que les comportements sexistes sont encore bien ancrés chez la plupart d'entre-nous, comme l'a démontré le procès de Mazan. Comment dans ce contexte imaginer que seule l'autorité parentale pourrait être un rempart si ce n'est une solution à ces problèmes ? C'est bien directement auprès des jeunes qu'il faut agir ! C'est pour cela que les instances ministérielles et les



Édito - Quel avenir pour l'EVARS ? .....	1
Vous avez dit "une école inclusive" ? .....	3
Déclaration liminaire au CA du collège Mme de Sévigné .....	4
Dégénération de l'encadrement humain : l'exemple du lycée Arago .....	6
Et vous, que faisiez-vous le jeudi 5 décembre ?	7
Bulletin d'adhésion .....	8



Permanences tous les vendredis

#### Local Solidaires 66

4 bis, avenue Marcelin Albert

66000 Perpignan

06.84.89.01.17

66@sudeducation.org

www.sudeducation66.org

SUD éducation 66



Journal trimestriel

édité par Sud Education 66

4bis av. Marcelin Albert - 66000 Perpignan  
et imprimé par Routage Catalan

58 avenue de Rivesaltes

66240 Saint-Estève

n° 82 - Juin - Juillet - Août 2024

ISSN 2427-5026

n° de CPPAP : 0923 S 06756

Dépôt légal : à parution

Directeur de publication :

Christopher Pereira



Alexandrine Gerrer (déchargée)

Christopher Pereira (déchargé)

Roxane Harington (déchargée)

Marc Anglaret

Hélène Molin

Michel Benkemoun

Anne-Julie Borne

Nina Castellarnau

Raphaël Desalle



organisations syndicales travaillent conjointement depuis des mois à la révision de ces programmes.

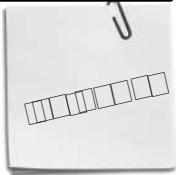
Mais là encore on assiste à des freins puissants puisque c'est depuis 2001 qu'une loi a inscrit dans le Code de l'Éducation trois séances par an d'éducation à la sexualité tout au long du cursus scolaire. Or, faute de moyens (humains et horaires) et de programmes, aujourd'hui elles sont toujours rarement effectives. Même si en 2013 les ABCD de l'égalité avaient pu redonner l'espoir d'une relance de ces discussions, là encore les avancées ont été bloquées. Finalement, en 2023 il est proposé de réviser ces programmes : pendant plusieurs mois, les instances ministérielles et les organisations syndicales ont travaillé conjointement pour arriver à un projet dont la publication a été plusieurs fois ajournée, sous la pression de l'extrême-droite. Finalement, ce projet devrait être présenté au Conseil Supérieur de l'Education mi-décembre, ce qui permettrait une mise en application dès l'an prochain s'il était validé.

D'une quarantaine de pages, ambitieux et riche, il a été élaboré à partir de connaissances scientifiques indiscutables et suit les prescriptions de l'Organisation Mondiale de la Santé ainsi que de la Convention Internationale des Droits des Enfants tout en respectant la loi française. Il présente les dimensions

physiologiques, psychologiques et sociales de la vie relationnelle, adaptées à chaque âge, permettant d'aborder les notions d'intimité, de consentement, de contraception, de droit à l'IVG ainsi que de violences sexuelles et sexistes. Il est aussi – et cela n'est pas un détail – soutenu par de nombreux collectifs tels le CESE (Conseil Economique, Social et Environnemental), la Ciivise (Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences faites aux enfants), la FCPE (Fédération des Conseils de Parents d'Elèves) et le Planning familial.

Dire alors que « ce programme en l'état n'est pas acceptable et doit être revu » comme l'a fait M. Potier, ministre délégué en charge de la réussite scolaire et de l'enseignement, fin novembre 2024, montre un mépris sans fond pour le travail accompli et un déni des réalités concrètes. Contrairement à lui et au courant de pensée qu'il incarne, nous espérons que ces programmes, soutenus par Mme Genetet, ministre de l'Education Nationale, pourront enfin voir le jour. Pour nos enfants et ceux qui nous sont confiés.





En tant que remplaçante, je suis amenée à tourner dans les écoles. En tant que responsable syndicale, je m'intéresse aux conditions de travail des équipes qui y oeuvrent. Rares sont les endroits où tout va bien...

Derrière les sourires de façade, après l'accueil généralement plutôt ouvert, dès les premières questions le malaise et le mal-être se font sentir, à fleur de peau. Surtout chez les collègues en charge des plus jeunes, au sein des écoles maternelles. Mais pas que.

Ce qui m'amène à écrire cet article aujourd'hui est la répétition de situations dramatiques que peu de personnes connaissent, en-dehors des protagonistes. Et pourtant... Je connais au moins cinq écoles maternelles où une situation similaire amène ou a amené des collègues voire des équipes au bord de la rupture. Voici ce que je peux en dire :

- Dans une classe donnée, souvent chez les Petites et les Moyennes Sections, un-e élève est particulièrement violent-e et marque son refus des contraintes par des cris, des coups, des morsures, des griffures...

- Les adultes en place – enseignant-e-s, ATSEM et AESH le cas échéant – non formé-e-s, et devant gérer simultanément les autres élèves (rarement calmes comme des images) ne disposent pas non plus des moyens pour répondre à cette violence ; ils/elles font face du mieux qu'ils/elles peuvent pour gérer les crises et malgré la fatigue de ces journées éprouvantes, ils/elles trouvent encore le temps et l'énergie, en collaboration souvent avec le/la directrice et le reste de l'équipe, de trouver des solutions provisoires et de remplir les dossiers administratifs pour permettre une prise en charge de l'enfant.



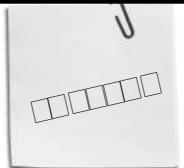
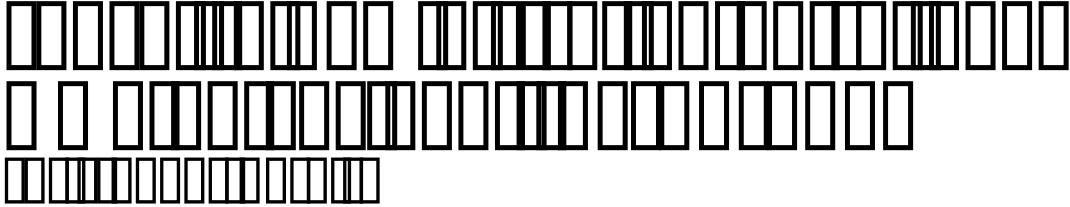
- Ils/elles prennent rarement le temps de se protéger personnellement par exemple en renseignant des fiches du RSST (Registre de Santé et Sécurité au Travail) ou en déclarant des accidents de service lorsqu'ils/elles sont atteint-e-s physiquement, jusqu'au moment où ils/elles craquent. Pour plusieurs semaines. Et s'entendre dire que les fonctionnaires sont souvent absents pour complaisance...

- quelles aides l'institution leur apporte-t-elle ? Malheureusement, c'est LA question à ne pas poser... Les RASED (Réseaux d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté) sont la plupart du temps incomplets ; les psychologues, non enseignants, n'ont pas toujours idée des réalités d'une classe et extraient les gamin-e-s pour les observer en individuel ; j'ai même vu une école où les partenaires sociaux sont intervenus lors d'une équipe éducative au cours de laquelle ils ont laissé suggéré que l'enseignante devait peut-être se remettre en question si elle n'arrivait pas à gérer un gamin de 4 ans !



Alors oui, l'école accueille tous les enfants. Mais si elle veut rester performante sur les apprentissages scolaires, elle doit de toute urgence repenser sa façon d'accueillir les élèves, et notamment les plus jeunes. Car comment rester ouvert-e aux apprentissages lorsque l'enseignant-e est épuisé-e, lorsque le groupe-classe est à l'arrêt, lorsqu'autour de soi la souffrance s'expose et explose introduisant un climat d'insécurité quasi-permanent et qu'il n'y a ni personne ressource ni lieu de ressourcement...

Peut-on alors continuer à penser l'école inclusive ? Elle n'arrive même plus à accueillir sereinement les élèves non porteurs de handicap...



Pas vraiment de surprise en cette rentrée scolaire 2024 : malgré les nombreuses alertes de SUD éducation, les ministres successifs de l'Éducation nationale poursuivent leur politique de casse du service public d'éducation. Il y aurait bien trop de points à dénoncer, nous souhaitons donc attirer votre attention sur ceux qui nous touchent plus directement au collège Madame de Sévigné.



La mise en place des groupes de niveau/besoin continue de nous inquiéter. Nous questionnons leur impact sur les élèves qui se retrouvent dans les groupes les plus en difficultés, tant en termes de résultats scolaires que d'estime de soi. Or, nous savons que ce dernier point est essentiel à la réussite scolaire. Sur le terrain, les conditions de travail des collègues avec les groupes qualifiés de « fragiles » sont considérablement dégradées. Alors que rien ne va dans cette mesure, Mme Genetet ne change pas de

cap et entend élargir ce dispositif aux classes de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup>. Bien entendu, cela se fera sans moyens supplémentaires et il faudra donc localement, c'est-à-dire ici, au collège, encore rogner sur les demi-groupes et autres options. Cela se traduit par davantage de cours surchargés et toujours moins d'ouverture pour des élèves défavorisés fortement impactés par le manque de mixité sociale. De plus, et si on dépasse les arguments de fond, la réforme du « Choc des Savoirs » qui impose les groupes de niveau aux collèges contrevient au statut des EPLE (établissement public local d'enseignement) datant de 1985. Ainsi, comme le rappelle le Café Péda, « l'article R421-20 du Code de l'éducation stipule que le conseil d'administration de l'établissement est le garant de l'autonomie des établissements<sup>1</sup> », dont relève l'organisation pédagogique. C'est d'ailleurs sur ce point de forme que le Rapporteur public du Conseil de l'État a confirmé le bien fondé des arguments avancés par les syndicats pour demander l'anulation des groupes de niveau.



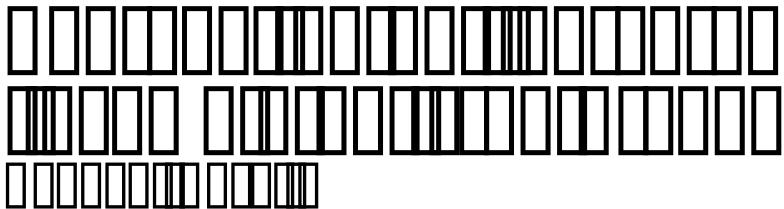


## COLLÈGES REP+ ET INÉGALITÉS SOCIALES

Les collèges de Perpignan, notamment en REP+, comme notre établissement, sont particulièrement marqués par le manque de mixité sociale dont les établissements privés sont largement responsables. Quand un collège favorisé est situé près d'un collège défavorisé, il s'agit dans 85 % d'un établissement privé. À Perpignan, 60 % des collégiens sont scolarisés dans ce type d'établissement. Le rapport Vannier-Weisberg met d'ailleurs en lumière cette ségrégation sociale et scolaire financée par l'État en faveur du privé. En 2022, 75 % de son financement, soit 13,8 milliards d'euros, dépendait de l'État et des collectivités territoriales. C'est d'autant plus scandaleux que ces établissements, à 97 % catholiques, sont coutumiers des entorses à la liberté de conscience, à la laïcité et aux politiques ministérielles. A ce titre, les écarts concernant les Indices de Positions Sociale (IPS) des EPLE à Perpignan sont éclairants. L'IPS met en lumière les inégalités sociales du système scolaire. L'indicateur permet de savoir si les élèves d'un établissement sont en moyenne issus d'un milieu social favorable à la réussite scolaire. Plus il est élevé, plus l'environnement est favorable. Inversement, plus il est faible, plus les élèves proviennent d'un milieu

défavorisé. En France, l'IPS moyen des collèges est de 103,36. A Perpignan, l'écart public/privé va parfois du simple au double dans le même bassin quand on prend, par exemple, les collèges Pons (64) et Saint-Louis-de-Gonzague (123). Ces indicateurs montrent bien les stratégies de contournement de la carte scolaire par les classes sociales privilégiées qui choisissent d'inscrire leurs enfants dans des institutions privées, majoritairement confessionnelles. L'important financement du privé par le public est un puissant facteur d'inégalité sociale qui va à l'encontre des valeurs républicaines. En choisissant de donner davantage à ceux qui ont déjà beaucoup, l'État prive ceux qui ont le moins, à savoir nos élèves de REP+.

Pierre Bourdieu disait que l'éducation, selon l'usage que l'on en fait, pouvait être un instrument soit d'émancipation, soit de reproduction sociale. Au regard des orientations particulièrement conservatrices, voire réactionnaires, du gouvernement que nous subissons, nous tenions à exprimer ici nos craintes pour les élèves dont nous avons la responsabilité tous les jours au collège Mme de Sévigné.



Alors que le lycée Arago de Perpignan, lycée « modèle » s'il en est, compte quelques 2 000 élèves, il est à déplorer qu'il n'y a plus aucune assistante sociale ni infirmière scolaire dans l'établissement aujourd'hui. Pourtant ce sont des postes essentiels au sein des établissements scolaires. Nombre des élèves, terminant à peine leur adolescence pour les plus jeunes, doivent faire face à des problématiques personnelles amplifiées par leur état émotionnel et ont plus que jamais besoin de trouver des personnes ressources vers qui se tourner pour déverser leurs angoisses et leur mal-être. Mais s'il n'y a personne, comment faire ? Vers qui évacuer le malaise interne grandissant ? Dans ce contexte, il n'est pas étonnant de voir augmenter les violences au sein des établissements et les radicalisations à l'extérieur de ceux-ci, ces jeunes cherchant

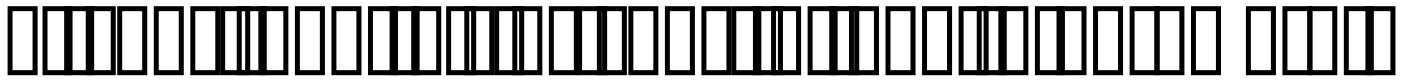
les figures tutélaires adultes leur permettant de se sentir entendu-e-s et reconnu-e-s.

La disparition de ces métiers essentiels cités au paragraphe précédent s'accompagne de la disparition progressive des dernières Conseillères d'Orientation – Psychologues (CO-Psy) vouées à être intégrées dans les CIO (Centre d'Information et d'Orientation), paraît-il. Déjà que, là-aussi, le

manque criant de personnel (2 agents pour les 2 000 élèves à Arago) fait que les demandes de rendez-vous sont honorées avec des délais d'attente énormes, on voit que la situation n'est pas prête de s'améliorer...

Ce qui était la norme il y a quelques années en terme de d'encadrement humain a été réduit à peau de chagrin quand il existe encore. Jusqu'à quand ?





**Adhérent·e**

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... Code postal : .....

Commune : ..... Téléphone : ..... E-mail : .....

**Situation professionnelle**

Branche (1<sup>er</sup> ou 2<sup>nd</sup> degré, supérieur) : ..... Corps, grade (AED, AESH, PE, certifié·e, hors-classe...) : .....

Discipline, fonction, statut (stagiaire, adjoint·e, brigade, TZR,...) : .....

Temps complet       Temps partiel : .....

Disponibilité       Congé (type : ..... )       Retraité

**Établissement d'exercice ou de rattachement administratif (pour ceux en activité)**

Nom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

**Cotisation**

**66 % des sommes versées en 2024 seront déductibles de vos impôts sur le revenu de 2024 ou ouvriront un crédit d'impôt. Un justificatif vous sera adressé en 2025.**

Montant de la cotisation annuelle 2024 - 2025 (consulter le tableau ci-dessous) : ..... €

Cotisation payée en (1 à 10 fois) : ..... fois (**dernier versement en juillet 2025**)

Paiement par :

- Chèque·s (joindre tous les chèques, à l'ordre de SUD éducation 66, et écrire le mois de dépôt au dos de chaque chèque)
- Virement sur le compte SUD éducation 66 (voir RIB au verso. Penser à préciser le motif du virement)
- Par CB sur le site de la Fédération SUD éducation (<https://mon.sudeducation.org/>)

Montants des cotisations, à calculer d'après le salaire mensuel net moyen de l'année civile 2023 :

Salaire mensuel net moyen en 2023	Cotisation annuelle 2024-2025	Cotisation réelle (après déduction ou crédit d'impôt)	Taux de cotisation
Jusqu'à 900 €	5,00 €	1,70 €	/
Jusqu'à 1000 €	10,00 €	3,40 €	1,00 %
Jusqu'à 1100 €	25,00 €	8,50 €	2,30 %
Jusqu'à 1200 €	40,00 €	13,60 €	3,30 %
Jusqu'à 1300 €	60,00 €	20,40 €	4,60 %
Jusqu'à 1400 €	80,00 €	27,20 €	5,70 %
Jusqu'à 1500 €	100,00 €	34,00 €	6,70 %
Jusqu'à 1600 €	120,00 €	40,80 €	7,50 %
Jusqu'à 1700 €	140,00 €	47,60 €	8,20 %
Jusqu'à 1800 €	162,00 €	55,08 €	9,00 %
Jusqu'à 1900 €	192,00 €	65,28 €	10,10 %
Jusqu'à 2000 €	220,00 €	74,80 €	11,00 %
Jusqu'à 2100 €	242,00 €	82,28 €	11,50 %
Jusqu'à 2200 €	264,00 €	89,76 €	12,00 %

Salaire mensuel net moyen en 2023	Cotisation annuelle 2024-2025	Cotisation réelle (après déduction ou crédit d'impôt)	Taux de cotisation
Jusqu'à 2300 €	288,00 €	97,92 €	12,50 %
Jusqu'à 2400 €	312,00 €	106,08 €	13,00 %
Jusqu'à 2500 €	338,00 €	114,92 €	13,50 %
Jusqu'à 2600 €	364,00 €	123,76 €	14,00 %
Jusqu'à 2700 €	392,00 €	133,28 €	14,50 %
Jusqu'à 2800 €	420,00 €	142,80 €	15,00 %
Jusqu'à 2900 €	450,00 €	153,00 €	15,50 %
Jusqu'à 3000 €	480,00 €	163,20 €	16,00 %
Jusqu'à 3100 €	512,00 €	174,08 €	16,50 %
Jusqu'à 3200 €	544,00 €	184,96 €	17,00 %
Jusqu'à 3300 €	575,00 €	195,50 €	17,40 %
Jusqu'à 3400 €	612,00 €	208,08 €	18,00 %
Jusqu'à 3500 €	636,00 €	216,24 €	18,20 %

Plus de 3500 € : 18,2 % du salaire mensuel.

**Pour tout cas particulier (difficulté de paiement, etc.), n'hésitez pas à contacter SUD éducation 66.**

Le présent bulletin d'adhésion est à renvoyer par mail ([66@sudeducation.org](mailto:66@sudeducation.org)), ou, avec les chèques, à :

**SUD éducation 66 – 4 bis avenue Marcelin Albert – 66000 Perpignan**

J'autorise SUD éducation à faire figurer ces informations dans ses traitements et fichiers informatisés, dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi « Informatique et Liberté » du 06 janvier 1978. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à la Fédération SUD éducation.

Date :

Signature :

